



# Augmentation du loyer d'un bail commercial

Par **georges jaimés**, le **04/06/2024** à **16:05**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un fonds de commerce de coiffure avec un bail 3,6,9 qui est arrivé à échéance depuis mars 2024 et dont j'ai demandé le renouvellement. En mars 2023, le propriétaire m'a averti qu'il allait faire des travaux dans le salon de coiffure au mois d'août 2024 tel que intégrer les WC communs de la cour dans le salon. Ma question est de savoir si le propriétaire, fort d'avoir fait des travaux d'embellissements, aurait le droit de m'augmenter le loyer ou de le déplafonner en prétextant que l'ajout des WC dans mon salon justifie cette augmentation, sachant que jusqu'à présent, c'est à dire depuis 33 ans, mon loyer a été augmenté chaque année selon l'indice de construction.

Merci pour vos réponses